

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 10 mars 2025

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau, Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino

Messieurs les conseillers : René Villeneuve et Philip Panet-Raymond

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 19 h 31, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire - 10 mars 2025

2025-03-077

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

Proposition d'amendement

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant le point suivant :

5.5 Révision du Règlement 1005 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale – Utilisation du bois véritable – Mandat à l'administration municipale

Le maire appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	



6	Philip Panet-Raymond		X
---	----------------------	--	---

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.

Vote sur la proposition principale

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 10 février 2025

2025-03-078

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2025 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Extension de délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - Dépôt de l'ordonnance

Dépôt de l'ordonnance du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 18 février 2025 prolongeant le délai dont dispose la Ville de Rosemère pour adopter les règlements de concordance afin de tenir compte du *Règlement 24-02* modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

5. URBANISME

5.1. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

Affichage

5.1.1. Affichage – 289, boulevard Labelle

2025-03-079

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

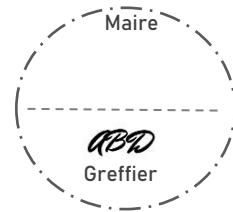
D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'une enseigne commerciale sur bâtiment et sur poteaux pour le commerce Bol-appétit sis au **289, boul. Labelle**, tel que les plans réalisés par Solution néon datés du 20 janvier 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.2. Affichage – 332, chemin de la Grande-Côte

2025-03-080



CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification d'une enseigne commerciale sur bâtiment, en vitrine et sur poteaux pour la boutique Blush Selection sise au **332, chemin de la Grande-Côte**, tel que les plans soumis faits par Enseignes direct datés du 17 janvier 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.3. Affichage – 350, montée Lesage

2025-03-081

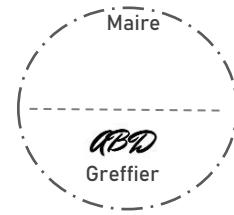
CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'une enseigne commerciale sur bâtiment et sur poteaux pour le commerce Provi-Soir sis au **350, montée Lesage**, tel que les plans soumis par Enseigne Benoît datés du 4 février 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Changement(s) et/ou modification(s)

5.1.4. Agrandissement et modification du revêtement – 323, rue Delcourt

2025-03-082

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'agrandissement par l'ajout d'un garage, d'un étage au-dessus de même que le changement d'un revêtement extérieur au **323, rue Delcourt**, tel que les plans réalisés par David Landry, T.P. révisé en date du 2 février 2025 portant le numéro de projet AT.24.0026.RR de même que le plan projet d'implantation réalisé par Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, en date du 18 décembre 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.5. Agrandissement et modification de la cheminée – 192, rue Oriole

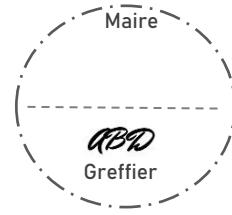
2025-03-083

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'agrandissement de la maison en cour latérale gauche et la modification de la cheminée au **192, rue Oriole**, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Jonathan Lauzon, arpenteur-géomètre, et daté du 16 décembre 2024, et aux plans d'architecture préparés par Mélissa Picard-Allard, technologue professionnelle, et datés du 5 septembre 2024, à la condition que le volume de la cheminée jusqu'à la fondation soit recouvert d'une pierre similaire à la



pierre du revêtement de la façade afin de reprendre ses caractéristiques d'origine.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Nouvelles constructions

5.1.6. Nouvelle construction – 188, rue des Bois

2025-03-084

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **188, rue des Bois**, selon les plans préparés par Nathalie Duguay, portant le numéro de dossier 076-24 et datés du 5 février 2025, le plan projet d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, portant la minute 9190 et daté du 5 février 2025.

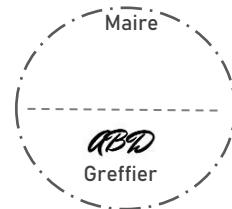
Proposition d'amendement

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **188, rue des Bois**, selon les plans préparés par Nathalie Duguay, portant le numéro de dossier 076-24 et datés du 5 février 2025, le plan projet d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, portant la minute 9190 et daté du 5 février 2025, à la condition de modifier la volumétrie du garage afin d'avoir une pente de toit unique, qui sera uniforme et identique à celle du côté gauche de la propriété.

Le maire appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
Maire	Eric Westram		X
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau		X



3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond		X

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.

Vote sur la proposition principale

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **188, rue des Bois**, selon les plans préparés par Nathalie Duguay, portant le numéro de dossier 076-24 et datés du 5 février 2025, le plan projet d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, portant la minute 9190 et daté du 5 février 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5.1.7. Nouvelle construction - 191, rue Archambault

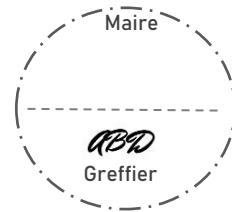
2025-03-085

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **191, rue Archambault**, selon les plans préparés par Stéphane Lessard, architecte, portant le numéro de projet 24 281 et transmis le 12 décembre 2024, le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 11119 et daté du 12 décembre 2024, ainsi que les plans d'aménagement paysager préparés par Isabelle Perraton, architecte paysagiste, soumis le 8 janvier 2025, à la condition que le revêtement en Fibrociment couleur brume légère (gris pâle) de la façade arrière soit remplacé par du bois véritable d'une teinte similaire.



Proposition d'amendement

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **191, rue Archambault**, selon les plans préparés par Stéphane Lessard, architecte, portant le numéro de projet 24 281 et transmis le 12 décembre 2024, le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 11119 et daté du 12 décembre 2024, ainsi que les plans d'aménagement paysager préparés par Isabelle Perraton, architecte paysagiste, soumis le 8 janvier 2025 en suggérant que le revêtement en Fibrociment couleur brume légère (gris pâle) de la façade arrière soit remplacé par du bois véritable d'une teinte similaire.

Le maire appelle le vote sur la proposition d'amendement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond		X

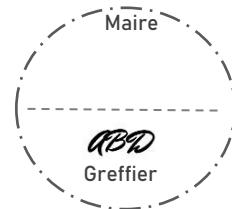
REFUSÉE À LA MAJORITÉ.

Vote sur la proposition principale

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **191, rue Archambault**, selon les plans préparés par Stéphane Lessard, architecte, portant le numéro de projet 24 281 et transmis le 12 décembre 2024, le plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, portant la minute 11119 et daté du 12 décembre 2024, ainsi que les plans d'aménagement paysager préparés par Isabelle Perraton, architecte paysagiste, soumis le 8 janvier 2025, à la condition que le revêtement en Fibrociment couleur brume légère (gris pâle) de la façade arrière soit remplacé par du bois véritable d'une teinte similaire.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond	X	



ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5.2. Règlementation d'urbanisme

5.2.1. 801-66 - Règlement modifiant le règlement 801-Zonage, afin de permettre des usages supplémentaires dans la zone C-73, de permettre les toits-terrasses, et autres modifications - Avis de motion

2025-03-086

La conseillère MARIE-ELAINE PITRE donne avis de motion qu'il sera adopté séance tenante le premier projet du *Règlement 801-66 modifiant le Règlement 801-Zonage, afin de permettre des usages supplémentaires dans la zone C-73, de permettre les toits-terrasses, et autres modifications*.

5.2.2. 801-66 - Règlement modifiant le règlement 801-Zonage, afin de permettre des usages supplémentaires dans la zone C-73, de permettre les toits-terrasses, et autres modifications – Adoption du premier projet et consultation publique

2025-03-087

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 par 3° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une Ville peut spécifier pour une zone les usages qui sont autorisés et ceux prohibés;

CONSIDÉRANT que les dispositions assujetties aux articles 113 par 3° sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 113 par 5.1° et 15° de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une Ville peut régir les matériaux de revêtement des constructions et l'emplacement des murets;

CONSIDÉRANT que les dispositions assujetties aux articles 113 par 5.1° et 15° ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que deux demandes de modification du règlement de zonage ont été déposées en décembre 2024;

CONSIDÉRANT que les usages sont compatibles avec les usages déjà autorisés dans la zone;

CONSIDÉRANT que les usages demandés n'entraîneront pas d'impact pour les secteurs résidentiels limitrophes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite intégrer des normes plus contemporaines et adaptées à la réalité de son territoire;

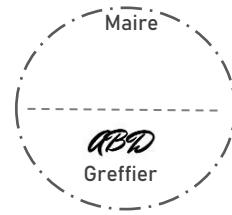
CONSIDÉRANT que le règlement de zonage actuel n'autorise pas les terrasses au toit;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné séance tenante;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le premier projet du *Règlement 801-66 modifiant le Règlement 801-Zonage, afin de permettre des usages supplémentaires dans la zone C-73, de permettre les toits-terrasses, et autres modifications*.



DE FIXER la date de la séance de consultation publique sur ledit projet de règlement au 14 avril 2025, à 18 h 30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Rosemère, sise au 100, rue Charbonneau.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.3. Révision du Règlement 1005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Mandat au CCU

2025-03-088

CONSIDÉRANT la révision en cours du *Règlement 1005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* par le Service de l'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'article 5 du *Règlement 809 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* stipule que le comité peut recommander des modifications aux plans et aux règlements d'urbanisme sur demande du Conseil;

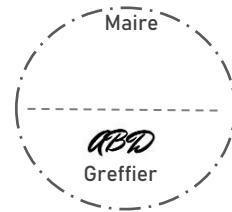
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE MANDATER les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de faire des recommandations au Conseil municipal sur les modifications à apporter au *Règlement 1005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



5.3. Demande de modification réglementaire au Plan d'urbanisme et au règlement de zonage - rue William

2025-03-089

CONSIDÉRANT la demande de modification réglementaire au Plan d'urbanisme et au Règlement de zonage reçue par le Service de l'urbanisme afin d'inclure certains lots dans la zone C-58;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite accroître l'offre de logement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à utiliser les pouvoirs qui lui sont octroyés par l'article 93 de la *Loi 31*;

CONSIDÉRANT que la densité permise dans les zones commerciales du chemin de la Grande-Côte est limitée à 50 log/ha;

CONSIDÉRANT que les terrains sont situés à proximité de la gare de Rosemère et que le Conseil souhaite diminuer le ratio de cases de stationnement à 1 case par unité de logement;

CONSIDÉRANT que les surfaces minéralisées devraient être réduites au maximum en favorisant des stationnements intérieurs et la conservation des arbres sur le terrain;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE REFUSER la demande de modification réglementaire au Plan d'urbanisme et au Règlement de zonage pour les motifs énoncés ci-haut.

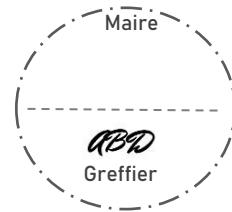
D'INVITER le demandeur à soumettre une demande complète auprès de la Ville, conforme aux considérations énoncées par la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5.4. Événement extérieur à la Place Rosemère - Fête foraine du 15 mai au 1er juin 2025 - Autorisation

2025-03-090



CONSIDÉRANT la demande d'autorisation formulée par l'entreprise Amusement Fun Show 2006 inc. pour la tenue d'un événement extérieur, soit une fête foraine, du 15 mai au 1er juin 2025, dans le stationnement de la Place Rosemère;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'article 5.1 du *Règlement 794* sur la qualité de vie requiert une autorisation du Conseil pour tenir un tel événement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER la tenue d'un événement extérieur, soit une fête foraine, du 15 mai au 1er juin 2025, dans le stationnement de la Place Rosemère.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. AUTRE RÈGLEMENTATION

6.1. 996 - Règlement créant une réserve financière pour la résilience aux changements climatiques - Adoption

2025-03-091

CONSIDÉRANT que l'article 569.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de créer une réserve financière pour une fin déterminée pour le financement de dépenses;

CONSIDÉRANT que les événements climatiques d'envergure sont de plus en plus fréquents;

CONSIDÉRANT que la Ville doit encourir des dépenses importantes pour répondre à ces événements et mettre en place des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que la Ville doit encourir des dépenses d'opération ou d'immobilisations afin de s'adapter aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la Ville désire créer un fonds de résilience aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 février 2025 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 996 créant une réserve financière pour la résilience aux changements climatiques.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2. 998 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 620 000 \$ pour des travaux de lien et de pistes cyclables - Adoption

2025-03-092

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du Conseil tenue le 10 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

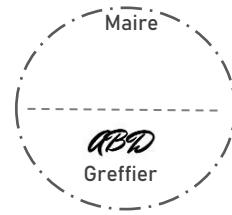
Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 998 décrétant une dépense et un emprunt de 3 620 000 \$ pour des travaux de lien et de pistes cyclables.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.3. 999 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 895 000 \$ pour des services professionnels pour des analyses, études et plans directeurs - Adoption



2025-03-093

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du Conseil tenue le 10 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 999 décrétant une dépense et un emprunt de 895 000 \$ pour des services professionnels pour des analyses, études et plans directeurs.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.4. 1010 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 665 000 \$ - Adoption

2025-03-094

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues au présent règlement sont nécessaires au bon fonctionnement de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 10 février 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 1010 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 665 000 \$.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	



3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. CONSEIL

7.1. TP-439 25119 - Travaux de réparation d'urgence Hyprescon - Grande-Côte et des Buissons - Dépôt du rapport motivé d'autorisation du maire

Conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire dépose le rapport motivé relatif à l'autorisation de procéder à une dépense urgente et d'octroyer le contrat TP-439 25115 - Travaux de réparation d'urgence Hyprescon à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue des Buissons.

7.2. Mairesse suppléante - Désignation

2025-03-095

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-428, nommant le conseiller Philip Panet-Raymond à titre de maire suppléant du 1er décembre 2024 au 31 mars 2025 inclusivement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE DÉSIGNER Marie-Elaine Pitre à titre de mairesse suppléante à partir du 1er avril 2025 au 31 juillet 2025 inclusivement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3. Appui à la Ville de Blainville - Résolution d'opposition à la volonté gouvernementale d'exproprier des terres protégées au profit d'intérêts étrangers



2025-03-096

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Madame Maïté Blanchette Vézina;

CONSIDÉRANT que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

CONSIDÉRANT que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

CONSIDÉRANT que le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

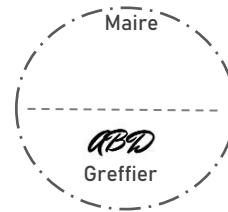
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

QUE la Ville de Rosemère :

- Appuie la Ville de Blainville dans ce dossier.
- Exprime son désaccord en regard du *projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*.
- Réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire.
- Demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

8.1. Liste des employés embauchés au 1er mars 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuder des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1er mars 2025.

8.2. Aide à l'entretien - Autorisation à signer une lettre d'entente et à procéder à l'embauche d'une ressource

2025-03-097

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite encourager l'intégration à l'emploi pour les personnes présentant des limitations;

CONSIDÉRANT que la Ville veut participer à l'intégration de Monsieur Charles Lortie-Dumas, résident de Rosemère, en lui proposant un emploi à temps partiel au Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

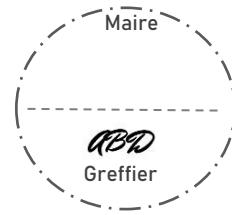
D'AUTORISER la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente, et de procéder à l'embauche de Monsieur Charles Lortie-Dumas à titre d'aide à l'entretien.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-311-00-141 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3. Politique sur le harcèlement en milieu de travail - Adoption



2025-03-098

CONSIDÉRANT les récentes modifications à la *Loi sur la santé et sécurité du travail*;

CONSIDÉRANT que la Politique sur le harcèlement en milieu de travail adoptée en 2004 par la résolution 2004-10-454 doit être par conséquent modifiée;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique sur le harcèlement en milieu du travail, en annexe de la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4. Code de conduite civilité employés et citoyens - Crédit d'un comité de travail

2025-03-099

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la création d'un comité de travail dont le mandat sera d'élaborer un guide de conduite de civilité pour la relation employés et citoyens, de voir à établir son application ainsi que d'identifier les moyens pour en faire la promotion auprès de la population de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures pour deux citoyens volontaires à participer à ces ateliers sera lancé à compter du 10 mars 2025;

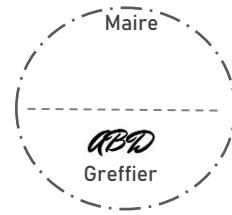
CONSIDÉRANT que deux ateliers de travail sont prévus les 9 et 30 avril 2025 en avant-midi;

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

DE CRÉER le comité de travail sur l'élaboration d'un guide de conduite de civilité pour la relation employés et citoyens, ce dernier ayant le mandat élaboré ci-haut.

DE NOMMER les élus membres du comité expérience citoyenne, soit le maire Eric Westram et les conseillères Stéphanie Nantel et Marie-Andrée Bonneau sur ce comité de travail.

D'AUTORISER la direction du Service des ressources humaines à procéder à la sélection de deux citoyens(nes) volontaires pour participer à ce comité de travail.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5. COM-121 24977 - Service de webdiffusion - Adjudication de contrat

2025-03-100

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de deux firmes, et que deux offres de prix ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix la plus basse conforme reçue est celle de Télévision des Basses-Laurentides (TVBL);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat COM-121 24977 - Adjudication de mandat pour service de webdiffusion au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la Télévision des Basses-Laurentides (TVBL), pour un montant total de 9 624,99 \$, taxes en sus, pour la période d'avril à décembre 2025.

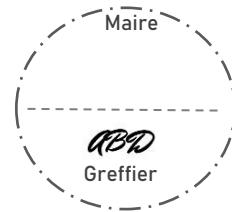
D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-192-00-499 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SERVICES JURIDIQUES

9.1. Dissolution de la Corporation de la mise en valeur de la rivière des Mille îles - Nomination et autorisation de signature



2025-03-101

CONSIDÉRANT que la Corporation de la mise en valeur de la rivière des Mille Îles (ci-après la « Corporation ») a été constituée le 3 avril 1995 dans le but de favoriser la préservation écologique, la protection, la conservation et la restauration de la rivière des Mille Îles par un commun accord de onze (11) villes riveraines de la rivière des Mille Îles, soit les villes de Lachenaie, de Terrebonne, de Bois-des-Filion, de Lorraine, de Rosemère, de Sainte-Thérèse, de Boisbriand, de Deux-Montagnes, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT qu'à sa création, la Corporation était formée de vingt-deux (22) membres, chaque ville devant être représentée par deux représentants nommés par chacune des villes par résolution du Conseil municipal ou par résolution du conseil exécutif;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des lettres patentes de la Corporation, un des deux représentants de chacune des villes doit être un élu municipal;

CONSIDÉRANT qu'en raison d'une fusion entre les Villes de Lachenaie et de Terrebonne, la Ville fusionnée de Terrebonne sera représentée par quatre représentants, soit deux élus municipaux et deux représentants, nommés par résolution du Conseil municipal ou du conseil exécutif de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT que d'un commun accord, les Villes de Terrebonne, de Bois-des-Filion, de Lorraine, de Rosemère, de Sainte-Thérèse, de Boisbriand, de Deux-Montagnes, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Saint-Eustache conviennent qu'il y a lieu de tenir une assemblée des membres afin de dissoudre la Corporation et de remettre, le cas échéant, le reliquat à un organisme exerçant une activité analogue, soit l'organisme Éco-Nature;

CONSIDÉRANT que, pour tenir une dernière assemblée, deux (ou quatre pour Terrebonne) représentants par Ville participante doivent être nommés afin de siéger à cette assemblée;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE NOMMER le maire Eric Westram et Luc Lavallée, directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire, en tant que membres afin de siéger et de représenter les intérêts de la Ville de Rosemère auprès de la Corporation.

DE DONNER INSTRUCTION au maire Eric Westram et à Luc Lavallée, directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire, de faire les démarches nécessaires afin de permettre la dissolution de la Corporation et de les autoriser à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2. LIT-049 - Mandat pour étude de capacité des infrastructures - Autorisation

2025-03-102

CONSIDÉRANT que la Ville est partie défenderesse dans un litige l'opposant à Quartier Melrose pour une somme de 279 millions \$, plus dommages et intérêts;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de services professionnels nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux est exempté de l'application de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* et ainsi de notre règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que tous les documents relatifs à ce mandat sont confidentiels, car ils sont sous le couvert du secret professionnel de l'avocat, du privilège relatif au litige, et sont par conséquent non accessibles au public;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER Me Steve Cadrin de DHC avocats à octroyer un mandat pour l'étude de capacité des infrastructures pour les fins du litige opposant la Ville de Rosemère à Quartier Melrose pour un montant de 60 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le *Règlement d'emprunt 903*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3. Résolution 2025-01-017 - Modification

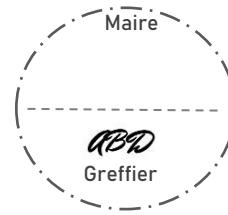
2025-03-103

CONSIDÉRANT qu'une erreur dans l'identification des lots s'est glissée dans la résolution 2025-01-17 intitulée "Énergir - Servitude pour redresseur et lit d'anodes - Autorisation de signature de l'acte"

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE REMPLACER le texte du résolu dans la résolution 2025-01-17 par le suivant :



"D'AUTORISER Mme Audrey Beauchamp de l'étude Notaires Beauchamp Cyr inc. à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de servitude à intervenir entre la Ville et l'entreprise Énergir pour l'installation d'un redresseur et d'un lit d'anodes à même le lot 2 899 653 et à même les lots 2 899 863 et 2 899 864."

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. FINANCES

10.1. Liste des commandes approuvées et autorisées du 27 janvier 2025 au 20 février 2025 - Dépôt

Conformément aux articles 5.2 et 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuder des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la trésorière dépose la liste des commandes approuvées et autorisées par les employés de la Ville pour la période du 27 janvier 2025 au 20 février 2025.

10.2. Liste des paiements approuvés du 7 février au 6 mars 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuder des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 7 février au 6 mars 2025, totalisant un montant de 4 337 126,88 \$.

10.3. INF-124 22464 Solution télétravail VDI - Adjudication de contrat

2025-03-104

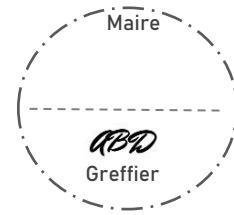
CONSIDÉRANT que la demande d'accès en télétravail a considérablement augmenté depuis 2021, soit depuis la création du plan directeur informatique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir une solution sécuritaire et performante aux employés de la Ville;

CONSIDÉRANT que la solution proposée permettra d'éliminer les ordinateurs de table aux employés effectuant du télétravail;

CONSIDÉRANT que ce serveur fait partie d'un regroupement d'achats au CAG (Centre d'acquisitions gouvernementales) et permet de bénéficier de rabais substantiels;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat INF-124 22464 Plan directeur informatique - Solution télétravail VDI à l'entreprise Micro Logic pour un montant total de 17 461,11 \$, taxes en sus, pour l'acquisition d'un serveur de type Terminal.

D'AUTORISER la dépense par un emprunt au fonds de roulement de 18 400 \$, remboursable sur 5 ans.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

11.1. Liste des modifications approuvées au 28 février 2025 - Planification et développement durable du territoire - Dépôt

Conformément à l'article 8 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice de la Planification et développement durable du territoire dépose la liste des modifications approuvées pour la période du 1er au 28 février 2025.

11.2. ST-231-13190 - Amélioration du drainage rue Colibri et du Bourgogne - Réception finale, libération de la retenue et paiement du certificat #13F

2025-03-105

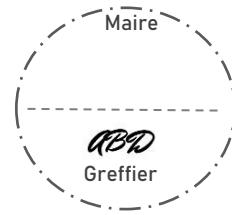
CONSIDÉRANT que le contrat d'amélioration du drainage – rues du Colibri et du Bourgogne - a été octroyé à la compagnie Excavation Villeneuve par résolution 2022-06-232 pour un montant approximatif de 2 832 477,67 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux terminés, incluant les travaux de contingence, totalise un montant de 2 783 877,42 \$, taxes en sus, et respecte le budget du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Steven Wieland-Vienne, ing., chef de service infrastructures du PDDT datée du 11 février 2025 quant à la réception finale des travaux et à la libération de la retenue finale du certificat #13F;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :



DE PROCÉDER à la réception finale des travaux et à la libération de la retenue finale du certificat #13F au montant de 138 510,23 \$, taxes en sus, à la compagnie Excavation Villeneuve pour les travaux d'amélioration du drainage – rues du Colibri et du Bourgogne.

D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3. ST-259 16451 - Travaux de rénovation de la bibliothèque de Rosemère - Adjudication de contrat

2025-03-106

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 18 décembre 2024 sur SÉAO pour le projet ST-259 16451 - Travaux de rénovation de la bibliothèque de Rosemère, 14 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 30 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Construction VIA Inc.;

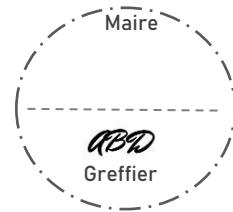
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-259 16451 - Travaux de rénovation de la bibliothèque de Rosemère, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction VIA Inc., pour un montant total de 1 310 720,00 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 958*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
Maire	Éric Westram	X	
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond		X

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.

11.4. ST-277 23903 - Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par gainage 2024-2025 - Adjudication de contrat

2025-03-107

CONSIDÉRANT que le projet ST-277 23903 Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par gainage 2024-2025 fait partie de la planification stratégique pour les années 2024 à 2030 au projet porteur « Remettre à niveau nos infrastructures de rues »;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 10 décembre 2024 sur SÉAO pour l'édit projet, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Foraction Inc.;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-277 23903 Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par gainage 2024-2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Foraction inc., pour un montant total de 1 127 201,57 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 993*.

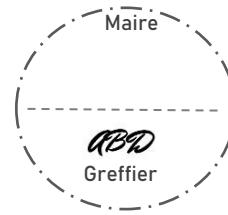
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.5. Projet d'équipements structurants attractifs intérieurs dans le pôle régional de Rosemère - Demande d'étude avant-projet à la MRC de Thérèse-De Blainville

2025-03-108

CONSIDÉRANT que le Conseil désire valoriser le pôle régional mixte situé dans le quadrilatère de la 640, du boulevard Labelle, de la rue Bouthillier et de la montée Sanche;



CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite bonifier son offre en équipements structurants attractifs intérieurs en analysant la possibilité d'aménager un centre aquatique intérieur qui serait situé dans l'espace stratégique de redéveloppement (ESR);

CONSIDÉRANT que ce type d'équipement récréatif nécessite une analyse à l'échelle régionale;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'INVITER la MRC de Thérèse-De Blainville à entamer une réflexion sur les besoins régionaux en matière d'équipements structurants attractifs intérieurs.

DE DEMANDER à la MRC de Thérèse-De Blainville de notifier la Ville de Rosemère de l'intérêt de la MRC à procéder à une analyse des besoins régionaux en matière d'équipements structurants attractifs intérieurs.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.6. ENT-70 - Entente de développement Projet Rosenbloom - Demande d'autorisation à la Ville de Blainville et à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville

2025-03-109

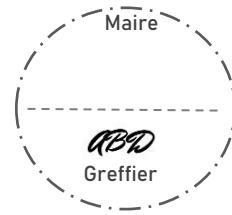
CONSIDÉRANT qu'une demande complète de modification de l'Entente de développement Projet Rosenbloom a été déposée au Service de l'urbanisme par la société en commandite Rosenbloom Habitat;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à augmenter de 18 logements le nombre d'unités total du projet de développement;

CONSIDÉRANT que ce projet est desservi par la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville (RIAESTB);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une autorisation de la Ville de Blainville en 2017 par l'entremise de l'Entente intermunicipale entre les Villes de Blainville et Rosemère relative à l'utilisation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse signée en 2005;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit déposer une demande officielle à la Ville de Blainville et à la RIAESTB pour obtenir son acceptation avant la modification de l'Entente de développement Projet Rosenbloom;



PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE DEMANDER à la Ville de Blainville et à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville l'autorisation d'augmenter de 18 logements le nombre d'unités total pour le bâtiment K et ainsi modifier l'Entente de développement Projet Rosenbloom.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.7. TP-419 24965 - Plantation et arrosage d'arbres existants pour l'année 2025 - Adjudication de contrat

2025-03-110

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de 5 entreprises et que 2 offres de prix ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix la plus basse conforme reçue est celle de l'entreprise 9115-7883 Québec inc / fasIrs Sig-Nature;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-419 24965 Plantation et arrosage d'arbres existants - année 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9115-7883 Québec inc / fasIrs Sig-Nature, pour un montant total de 70 720,76 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-463-90-640 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de participation et de dépense mars 2025

2025-03-111

CONSIDÉRANT les demandes reçues :

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyé par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- Société nationale des Québécoises et Québécois, région des Laurentides | commandite Prix Gaston-Miron : 50 \$
- Centre Regain de vie | subvention 2025 : 150 \$
- Moisson Laurentides | commandite golf 2025 : 250 \$
- École secondaire Rive-Nord | gala Méritas 2025 : 250 \$
- Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques des Laurentides | subvention 2025 : 250 \$
- Fondation du Triolet | commandite concert printanier 2025 : 250 \$

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

Le conseiller René Villeneuve fait un énoncé sur le climat entre les membres du Conseil.



14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

15. VARIA

16. CLÔTURE

2025-03-112

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

DE LEVER la séance à 21 h 25.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RoseAnna Cirino, mairesse suppléante

Me Alexandre Bélisle-Desjardins, greffier